

« Solidarité Paysans Limousin »

une association au service des situations difficiles

Les médias, le cinéma se sont fait l'écho des difficultés rencontrées par le monde paysans. L'auteur nous partage l'expérience des bénévoles agriculteurs qui se sont organisés en association pour accompagner ceux qui sont en situation précaire. Une belle initiative !

Depuis les années 1950, les sociétés paysannes ont connu une évolution inédite. Les exploitants agricoles familiaux de nos régions ont alors été obligés de s'adapter seuls, à des conditions nouvelles de travail qui exigeaient des connaissances dont ils n'avaient pas besoin jusque-là. Ces situations auxquelles s'ajoutent les aléas imprévisibles de la vie, conduisent certains, encore aujourd'hui, à des conjonctures très compliquées. C'est avec le souci d'aider les personnes en difficulté que se sont créées dans chaque région des associations loi 1901, apolitiques et non-syndicales. Celle du Limousin a pris le nom de « Solidarité Paysans Limousin (SPL) ». Toutes se sont ensuite fédérées en un réseau national : « Solidarité Paysans ».

Entre structure administrative et paysans isolés

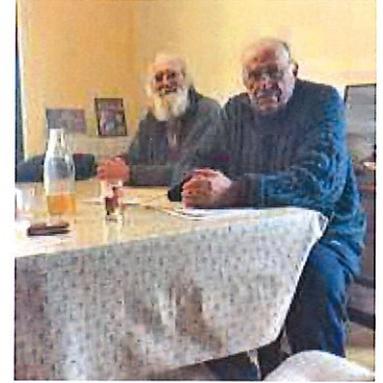
Une rencontre avec deux bénévoles de SPL, Michel Fourches, administrateur et trésorier adjoint et Germain Shurikens, administrateur, a permis de faire le bilan de cette structure pour 2022. Celle-ci a été créée en 2005. Son Conseil d'Administration se réunit mensuellement. Il est en relation avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, les Conseils Départementaux, certaines com-com et des communes. Ce sont eux qui, en grande partie, financent l'association par le biais de subventions.

Solidarité Paysans Limousin a accompagné l'an dernier sur les 3 départements, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, 232 familles avec 52 nouveaux appels, pour la Corrèze, cela représente 68 familles dont 17 nouveaux appels. Les interventions sont gratuites, seule une adhésion de 30 € est proposée mais jamais exigée. SPL fonctionne avec 30 bénévoles, paysans actifs ou retraités, et 5 salariés. Les bénévoles, en plus de leur expérience professionnelle, suivent obligatoirement des formations ponctuelles sur les plans juridique, économique, technique, sociologique, psychologique. « *Un bénévole formé est plus efficace !* » Les salariés arrivent avec un bagage élevé, par exemple, ingénieur agronome, Sciences po...

Accompagner avec discrétion et en confiance

L'accompagnement se fait toujours en binôme : 1 bénévole et 1 salarié, ou 2 bénévoles, et toujours à la demande de l'agriculteur ou de l'agricultrice en difficulté. L'objectif est de créer un climat de confiance mutuelle basé sur l'écoute, la confidentialité et le non-jugement. « *Il faut faire avec et non à la place des personnes concernées, respecter leur autonomie, le choix et le rythme de leurs décisions* », des conditions indispensables mais qui peuvent prendre beaucoup de temps.

Les problèmes à régler sont nombreux et variés. Ils peuvent être d'ordre financier et juridique parfois, dans le cas de non-paiement des charges ou des dettes. Le bénévole sert alors souvent de conciliateur. Mais il peut y avoir aussi de l'épuisement professionnel, des blocages administratifs avec Internet par exemple, des conflits familiaux, des ennuis de santé, des situations de déni souvent en lien avec une addiction à l'alcool... Pour régler à l'amiable certains désaccords, l'association est en relation étroite avec la MSA et les assistantes sociales.



Bénévoles, mais formés

Les bénévoles se retrouvent à l'occasion des formations en présentiel, mais ils se réunissent aussi régulièrement pour échanger leurs expériences et leurs pratiques. Ces rencontres conviviales sont bonnes pour le moral et permettent à chacun de se ressourcer pour affronter des situations difficiles. L'ampleur de leur tâche est récompensée par les réussites nombreuses. Une ouverture d'esprit est indispensable, cependant il est vrai aussi, que pour les personnes concernées, le courage de demander de l'aide est déjà un pas vers la solution des problèmes. En effet, la solitude est la pire des conseillères !

Pour fonctionner, l'association a des charges importantes : salaires et locations des voitures de fonction des salariés, location d'un local à Limoges, remboursement des frais de déplacement des bénévoles, frais de fonctionnement. Elle est donc à la recherche de mécénats privés, entreprises, particuliers...

Monique Rebeix,
rédactrice « La voix des paroisses », Ussel (19).

Pour plus de renseignements

Site Internet : « Solidarité Paysans Limousin ».

Adresse postale : SPL, rue Marcel Deprez, parc d'activité Imhotep - lot C - 87 000 Limoges.

Tél. 06 56 72 59 22.

Pour faire un don : HelloAsso ou chèque bancaire accompagné d'un formulaire de don obtenu sur le site, envoyé à l'adresse ci-dessus.

SPL est une association d'intérêt général, les dons sont défiscalisables.